

Formation sur l'arbitrage international

DU MERCREDI 22 AU VENDREDI 24 AVRIL 2015



DAKAR

Formation organisée par l'UIA et la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI
en collaboration avec l'Ordre des Avocats du Sénégal

SÉNÉGAL



 #UIAArbitration

L'UIA remercie les
partenaires suivants

Linklaters

Teynier Pic



PRÉSENTATION

L'Union Internationale des Avocats (UIA) a le plaisir de vous présenter l'une des formations de son programme 2015 dont l'objectif est de fournir aux avocats des outils complets dans des domaines spécialisés du droit ou dans des techniques professionnelles nouvelles.

Ces formations bénéficient de l'expérience d'intervenants réputés qui dispensent de véritables « **master classes** ».

S'offrir l'excellence à un coût raisonnable ?

C'est possible, étant donné que le caractère non lucratif de l'UIA lui permet de pratiquer des tarifs très compétitifs.

La formation organisée **par l'UIA et la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI en collaboration avec l'Ordre des Avocats du Sénégal** suivra le format des programmes de formations dispensés par la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, qui visent à fournir aux participants une expérience pratique et une compréhension de la procédure d'arbitrage lors de sessions interactives. Les participants étudieront une procédure d'arbitrage à travers un cas pratique. Ce dernier sera analysé au regard des règles d'arbitrage de la CCI.

PROGRAMME

Cette formation constitue **une opportunité pour se familiariser à la pratique de l'arbitrage international** et appréhender la matière tant au stade de la rédaction de la clause d'arbitrage que de la mise en œuvre de celle-ci lors de la procédure d'arbitrage. **Les participants seront eux-mêmes les acteurs de cette formation** pour laquelle un cas pratique leur sera soumis et leur permettra d'analyser chaque étape d'une procédure d'arbitrage se déroulant sous l'égide du règlement d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.

La formation se déroulera sur **cinq demi-journées au cours desquelles sera examinée successivement chaque étape de la procédure, de la rédaction de la demande d'arbitrage au prononcé de la sentence arbitrale**. Chaque session permettra aux participants de **travailler en ateliers d'environ 10 à 15 personnes puis d'échanger** dans le cadre de sessions plénières interactives. Les ateliers et les sessions plénières seront animés **par d'éminents spécialistes de l'arbitrage international** qui seront en mesure de partager leur expérience.

Compte tenu du travail interactif, notamment en ateliers, le nombre d'inscriptions est limité. Si vous êtes intéressés par cette formation, inscrivez-vous rapidement.

Les participants qui le souhaitent pourront **coupler cette formation pratique avec une conférence d'une journée sur l'exécution des sentences arbitrales en Afrique** qui se déroulera dans le prolongement de la formation.

Ces deux événements se dérouleront à Dakar. Cette ville facile d'accès pour les participants africains comme pour les participants européens ne manque pas d'intérêt autre que celui de ce programme.

Nous nous réjouissons de vous accueillir à Dakar !

Format

Le déroulement de la formation suivra le modèle de la CCI qui alterne travail en ateliers et sessions plénières. Cette **formation de 2 jours et demi** sera animée par **8 formateurs**.

Nombre maximum de participants: 50 pour permettre aux formateurs de travailler en petits groupes de 10 à 15 participants sous forme d'ateliers. La sélection des participants s'effectuera dans l'ordre de réception des inscriptions.

Langue de travail

La formation se déroulera en français sans traduction simultanée.

LIEU DE LA FORMATION

Radisson BLU Hotel Dakar

Route de la Corniche Ouest Fann Residence,
16868 Dakar – Sénégal
T +221 33 869 33 33

FRAIS D'INSCRIPTION

	Membre UIA		Non Membre	
	<= 20.03.2015	> 21.03.2015	<= 20.03.2015	> 21.03.2015
Inscription standard	350 €	400 €	400 €	450 €
Jeune avocat (<35)*	300 €	350 €	350 €	400 €

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Ces frais comprennent la participation au cours de formation, les pauses café et les déjeuners du mercredi 22, jeudi 23 et vendredi 24 avril 2015 ainsi que la documentation.

Le nombre maximum de participants est fixé à 50. Si vous êtes intéressé, nous vous recommandons de vous inscrire immédiatement avant que ce programme ne soit complet et afin de bénéficier du tarif le plus bas.

Les inscriptions seront confirmées uniquement après règlement de la totalité des frais d'inscription. Les admissions s'effectueront dans l'ordre de réception.

Réservation d'hôtel

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel.

Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

Radisson BLU Hotel Dakar

Route de la Corniche Ouest Fann Residence,
16868 Dakar – Sénégal
T +221 33 869 33 33
F +221 33 869 33 66
E info.dakar@radissonblu.com
www.radissonblu.com/hotel-dakar/

Chambre Simple Standard vue Jardin : **115 000 F CFA / 175.30 €**
Chambre Double Standard vue Jardin : **130 000 F CFA / 198.30 €**

Chambre Simple Business Class vue Océan : **130 000 F CFA / 198.18 €**
Chambre Double Business Class vue Océan : **145 000 F CFA / 221.18 €**

Petit-déjeuner et taxes inclus. Taxe de séjour en supplément :
1 000 C CFC / 1,62€ par personne et par jour

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site: www.uianet.org

Accréditation

Tous les participants présents durant la totalité de la formation recevront un "Certificat de participation" et pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue et du développement professionnel continu, selon les règles nationales. Pour plus d'information, merci de bien vouloir contacter l'UIA.

L'ÉQUIPE DE FORMATION

Directeur du programme de formation

Xavier FAVRE-BULLE, *Lenz & Staehelin, Genève, Suisse*

Les formateurs

Andrea CARLEVARIS, *Secrétaire général de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI (Paris), Directeur des services de règlement des différends de la CCI, Paris, France*

Patricia PETERSON, *Présidente de la commission Arbitrage International de l'UIA, Linklaters, Paris, France*

Laurence KIFFER, *Vice-présidente de la commission Arbitrage International de l'UIA, Teynier Pic, Paris, France*

Diamana DIAWARA, *Conseiller adjoint, secrétariat de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, Paris, France*

Sami HOUERBI, *Consultant auprès de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, Directeur régional du ICC YAF (Groupe de jeunes arbitres ICC), Boussayene Knani Huerbi, Tunis, Tunisie*

Joachim KUCKENBURG, *KAB – Kuckenburg Buret & Associés, Paris, France*

François SARR, *Francois Sarr & Associés, Dakar, Sénégal*

Abdoullah CISSÉ, *Bitèye & Cissé Associés, Dakar, Sénégal*

Mercredi 22 avril 2015 JOUR 1: POURQUOI ET COMMENT CHOISIR L'ARBITRAGE ?

14:30 – 15:00	INSCRIPTION DES PARTICIPANTS
15:00 – 15:05	Discours d'ouverture
15:05 – 15:15	Présentation du cas pratique
15:15 – 16:15	INTRODUCTION À L'ARBITRAGE COMMERCIAL INTERNATIONAL – CAS PARTICULIER DE LA CCI <ul style="list-style-type: none">• Avantages de l'arbitrage international• Les conséquences financières du choix de l'arbitrage
16:15 – 16:45	PAUSE CAFÉ
16:45 – 17:15	L'ARBITRAGE EN AFRIQUE
17:15 – 19:15	NÉGOCIER ET RÉDIGER UNE CONVENTION D'ARBITRAGE Présentation générale (session plénière) – 30 min <ul style="list-style-type: none">• Caractéristiques principales de la convention d'arbitrage• Les clauses pathologiques Atelier : rédaction et comparaison de conventions d'arbitrage (groupes) – 1h Discussion (session plénière) – 30 min
19 :15	COCKTAIL DE BIENVENUE

	<u>Matinée</u> : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'ARBITRAGE
09:00 – 10:30	L'ARBITRE Choix de l'arbitre et désignation du point de vue des parties – 1h <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'arbitres • Indépendance de l'arbitre et impartialité de l'arbitre • Déclaration d'indépendance et de disponibilité • Pouvoirs et devoirs des arbitres Discussion – 30 min
10:30 – 11:00	PAUSE CAFÉ
11:00 – 13:00	LA DEMANDE D'ARBITRAGE Présentation générale (session plénière) – 30 min Atelier: rédaction de la demande d'arbitrage (en groupes) – 1h Discussion (session plénière) – 30 min <ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des différents projets de demandes d'arbitrage
13:00 – 14:30	DÉJEUNER
	<u>Après-midi</u> : LA PROCÉDURE JUSQU'À L'ACTE DE MISSION
14:30 – 16:30	RÉPONSE À LA DEMANDE D'ARBITRAGE ET DEMANDES RECONVENTIONNELLES Présentation générale (session plénière) – 30 min <ul style="list-style-type: none"> • Objection à la compétence du tribunal arbitral Atelier: rédaction de la réponse à la demande d'arbitrage (en groupes) – 1h Discussion (session plénière) – 30 min <ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des différents projets de réponse
16:30 – 17:00	PAUSE CAFÉ
17:00 – 18:30	LA CONSTITUTION DU TRIBUNAL ARBITRAL ET TRANSMISSION DU DOSSIER Rôle de l'institution dans la constitution du tribunal arbitral – 30 min <ul style="list-style-type: none"> • Objection à la confirmation • Nomination par la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI Décision de récusation et remplacement d'arbitres (Lignes directrices de l'IBA sur les conflits d'intérêts en arbitrage commercial international) – 30 min Discussion – 30 min

	<u>Matinée</u> : GESTION DE LA PROCÉDURE DEVANT LE TRIBUNAL ARBITRAL
09:00 – 11:00	ÉTABLISSEMENT DE L'ACTE DE MISSION Présentation générale (session plénière) – 30 min Atelier: rédaction de l'Acte de mission (en groupes) – 1h Discussion (session plénière) – 30 min <ul style="list-style-type: none"> • Comparaison des différents projets d'Acte de mission
11:00 – 11:30	PAUSE CAFÉ
11:30 – 12:15	CONFÉRENCE SUR LA GESTION DE LA PROCÉDURE ET CALENDRIER DE LA PROCÉDURE
12:15 – 13:00	CONDUITE DE LA PROCÉDURE <ul style="list-style-type: none"> • Les différentes approches : droit civil/common law • Établir les faits du litige : témoins de faits, experts, interrogation et contre interrogation de témoins ; <i>IBA Rules on the Taking of Evidence</i>
13:00 – 14:30	DÉJEUNER
	<u>Après-midi</u> : LA PROCÉDURE DE L'ACTE DE MISSION AU PRONONCÉ DE LA SENTENCE
14:30 – 15:15	SIMULATION D'UNE AUDIENCE ARBITRALE <ul style="list-style-type: none"> • Conférence préliminaire, déclarations de témoins et autres preuves Président du tribunal arbitral : Directeur du programme Co-arbitres : Formateur 1 Formateur 2 2 témoins parmi les participants
15:15 – 16:00	RÔLE DE L'INSTITUTION DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ACTE DE MISSION À LA FIN DE LA PROCÉDURE <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des délais • Contrôle des coûts de l'arbitrage • Contrôle de la sentence
16:00 – 16:30	PAUSE CAFÉ
16:30 – 18:00	LA SENTENCE ARBITRALE Atelier : Examen du projet de Sentence arbitrale (en groupes) – 1h Discussion (session plénière) – 30 min

Complétez la formation !

La formation sera suivie d'un séminaire sur **l'exécution des sentences arbitrales en Afrique et les voies de recours**, le **samedi 25 avril 2015** à l'hôtel Radisson BLU Dakar.

Complétez la formation en participant au séminaire et bénéficiez du **tarif préférentiel de 150 € réservé aux participants de la formation** du 22-24 avril.



L'exécution des sentences arbitrales en Afrique

SAMEDI 25 AVRIL 2015



DAKAR
SÉNÉGAL



Séminaire organisé par l'UIA et la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI en collaboration avec l'Ordre des Avocats du Sénégal

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 25 mars 2015**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 25 mars 2015**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 25 mars 2015**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GENERALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

Copyrights: © auremar - Fotolia.com, © Minerva Studio, © Paris Tourist Office - David Lefranc, © Paris Tourist Office - Daniel Thierry, © Paris Tourist Office - Amélie Dupont, © UIA

INFORMATION

UIA ■ T +33 1 44 88 55 66 ■ F +33 1 44 88 55 77 ■ E uiacentre@uianet.org ■ www.uianet.org

Formation sur l'arbitrage international

Du mercredi 22 au vendredi 24 avril 2015

DAKAR – SÉNÉGAL

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org
Ou compléter et renvoyer ce formulaire par email, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS
25 rue du Jour, 75001 Paris, FRANCE
Tél: +33 1 44 88 55 66 / Fax: +33 1 44 88 55 77 / Email: uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne!

MEMBRE INDIVIDUEL UIA

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation) :

MI _____

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays:

Tél. : Fax :

Email:

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demands spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):

A. FRAIS D'INSCRIPTION À LA FORMATION

	Membre UIA		Non Membre	
	<= 20.03.2015	> 21.03.2015	<= 20.03.2015	> 21.03.2015
Inscription standard	€ 350 €	€ 400	€ 400	€ 450
Jeune avocat (<35)*	€ 300 €	€ 350	€ 350	€ 400

B. ACTIVITÉS SOCIALES

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – mercredi 22 avril
- Déjeuner – mercredi 22 avril
- Déjeuner – jeudi 23 avril
- Déjeuner – vendredi 24 avril

C. SÉMINAIRE – SAMEDI 25 AVRIL 2015 >> TARIF PRÉFÉRENTIEL réservé aux participants inscrits à la formation

- Séminaire

Je souhaite participer au **séminaire du samedi 25 avril 2015** et **bénéficier du tarif préférentiel de 150 €** accordé aux participants inscrits à la formation.

C. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription à la formation : €
TOTAL (C) – Frais d'inscription au séminaire (**tarif préférentiel**) : €
TOTAL (A+C) : €

D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 7 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée de la formation et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

E. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA - 25, rue du Jour - 75001 Paris - France
- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Formation DAKAR**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris - France
BIC / SWIFT : SOGEFRPP
IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard
- N° de carte : _____
- Date d'expiration : __ / __
- Cryptogramme : ___
- Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de :..... € (EUR)

Date:/...../..... Signature: